

Cahier des Charges Pédagogique des Réseaux Numériques d'Ecole en Haute-Savoie

Le cahier s'inscrit dans la politique nationale définie par le Schéma Directeur des Infrastructures, projet S2i2e (Services intranet-internet d'établissement scolaire et d'école), le Schéma Stratégique des Systèmes d'Information et des Télécommunications (S3IT) du Ministère de l'Éducation Nationale, du Guide d'équipement écoles du Ministère et la Charte Départementale du Bon Usage des Réseaux.

L'informatique au service de l'enseignement.

Le réseau informatique doit être envisagé comme un ensemble de moyens assurant le choix pédagogique de l'enseignant dans le cadre fixé par les programmes nationaux du Ministère de l'Éducation Nationale.

- pour asseoir les compétences de l'élève dans l'usage des TICE définies par les programmes (B2I, faciliter la continuité école-collège) ;
- pour aider à l'enseignement dans les disciplines : (logiciels de remédiation, de différenciation, de répétition, logiciels de renforcement ou de contrôle des apprentissages, logiciels RIP*, TNI*, ENS*, ENT*....) ;
- pour assister l'enseignant dans l'exercice de ses tâches professionnelles et à la conception d'outils pédagogiques.

Le réseau pédagogique ne fait pas l'objet de préconisation matérielle.

Les solutions techniques adoptées doivent respecter les fonctionnalités du cahier des charges pédagogiques. Ces solutions intègrent la maintenance de ces fonctionnalités pour en assurer l'intégrité et la pérennité.

1. Les services liés aux usages pédagogiques attendus des TICE

Communication

- un service d'annuaire, contenant les données d'identité standard relatives aux utilisateurs ;
- un service d'authentification, s'appuyant sur le service d'annuaire ;
- un service de sécurisation et d'accès au réseau qui protège le réseau de l'école contre les intrusions en provenance d'Internet ou d'autres réseaux locaux ; il offre un mécanisme de filtrage et de journalisation des accès des utilisateurs de l'établissement aux ressources présentes sur Internet ;
- un service de messagerie électronique, assurant une communication interne ou externe entre les différents acteurs de la communauté éducative de l'établissement ou de l'école (1) ;
- une compatibilité avec les services de communication en temps réel : messagerie instantanée, pair à pair, téléphonie IP, visioconférence.

Documentation

- un service permet l'accès aux ressources documentaires (texte, image, audio, animation, vidéo) en local (cédérom, dévédérom) ou en ligne.

Collaboration

- un service de publication, rendant possible la mise en ligne de documents sur l'intranet de l'école ou sur Internet selon le niveau d'accréditation de l'utilisateur (1).
- un service d'espaces de travail (individuels et collaboratifs) ; les espaces collaboratifs permettent à des utilisateurs de déposer ou consulter des documents, et de communiquer entre eux au sein d'un groupe identifié (1).

Remédiation et différenciation pédagogiques.

- un service d'accès aux différents logiciels éducatifs disponibles répondant aux besoins des élèves et des enseignants, notamment les logiciels RIP* ;
- l'enseignant pourra choisir d'utiliser les logiciels qu'il juge les plus adaptés à sa pratique et aux besoins de ses élèves pour atteindre les objectifs fixés par les programmes.

Continuité des enseignements

- l'environnement numérique de l'école sera aussi proche que possible de celui du collège, de la famille ;
- l'ENT, lorsqu'il est présent, met à disposition une même interface adaptée école-collège.

(1) Ce service est assuré par l'ENT lorsqu'il est présent.

Programmes scolaires

- l'équipement permettra la mise en oeuvre des activités nécessaires à l'acquisition du Socle Commun des Connaissances ; notamment du B2I avec l'aide des scénarios PrimTice.

Outils et supports didactiques

- Les enseignants auront la possibilité d'utiliser les différents outils numériques disponibles : vidéo projecteur, TNI, tablettes graphiques, mémoires de stockage mobiles, logiciels d'aide à conception et à la préparation de séances pédagogiques ;
- L'infrastructure doit pouvoir supporter les classes mobiles.

2. Les services liés à l'exploitation des infrastructures

- un service de sauvegarde destiné à prévenir la perte des données des utilisateurs ;
- un service de surveillance des performances du système, destiné à veiller au bon fonctionnement de l'ensemble des équipements et services, ce qui permet, le cas échéant, la mise en oeuvre de mesures préventives ;
- un service de configuration et de régénération des postes de travail et de l'environnement des utilisateurs, permettant à ceux-ci de retrouver un environnement de travail personnalisé et fonctionnel quel que soit le poste qu'ils utilisent.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Pôle TICE de l'Inspection Académique.

*** GLOSSAIRE**

TICE : Technologie

TNI : Tableau Numérique Interactif

ENT : Espace Numérique de Travail

ENS : Espace Numérique des Savoirs

RIP : Reconnu d'Intérêt Pédagogique

B2I : Brevet Informatique et Internet

PrimTice : Banque nationale de scénarios pédagogiques mettant en oeuvre les TICE

Classe mobile : Chariot mobile modulaire qui peut comporter un certain nombre d'ordinateurs portables, un système de recharge des batteries, un émetteur WIFI un video projecteur, des enceintes acoustiques, une imprimante ...

(1) Ce service est assuré par l'ENT lorsqu'il est présent.